CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille [illegible] pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables [illegible] ... [illegible] devront en donner [illegible] ... renouveler leur abonnement.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque [illegible] pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnemens pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commission en général, $100. Ces abonnemens se paient à l'avance.

Les Annonces des mariages et des décès, les articles pour appeler l'attention du public, des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c. lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

COMPAGNIE DE LA BANQUE & DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1838.
LES livres de transfert de cette institution seront fermés du 2 au 7 janvier prochain inclusivement.
21 dec—11 J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—22 déc. 1838.—Cette banque sera fermée mardi 25 du courant, et elle le sera aussi les 1er. et 8 janvier prochains. Les billets dus les jours susmentionnés devront être payés les lundis précédens.
22 dec G O HALL—Caissier

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.—Nouvelle Orléans, 21 déc 1838.—Cette banque sera fermée, mardi 25 du courant et le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets dus ces jours, devront être payés la veille. Les offres à l'escompte devront être faites les samedis précédens.
22 dec— MARTIN GORDON Jnr.—Caissier

BANQUE DES AMELIORATIONS.—Cette Banque sera fermée mardi 25 courant, ainsi que le 1er et le 8 de janvier prochain. Les billets dus ces jours, devront être effectués les lundis, et les offres pour l'escompte devront être faites les samedis précédents.
21 dec J. H. RABOTEAU, Caissier.

BANQUE D'ORLEANS.
Le 20 décembre 1838.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu dans la maison de Banque, le lundi 7ème jour du mois de janvier prochain, depuis 10 jusqu'à deux heures.
Par ordre de la Direction.
21 dec—13 J. P. NISBET, Caissier.

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ET DE BANQUE D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1838.
CETTE banque sera fermée Mardi prochain, 25 du courant, et les Mardis 1er et 8 de janvier prochain. Les notes et les billets dûs ces jours-là seront payables les Lundis précédents; et les billets offerts à l'escompte devront être présentés les Samedis précédents. C. HARROD, caissier.
21 dec

BANQUE DE CARROLLTON.—20 Décembre 1838.—Cette Banque sera fermée mardi, 25 du courant, et les mardis 1er. et 8 janvier prochain. Les billets dûs ces jours-là, doivent être faits les lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte, doivent être présentés les samedis précédents.
21 dec JOHN NICHOLSON, Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 20 Décembre 1838.—Cette institution sera fermée les mardis 25 du courant, 1er. et 8 Janvier prochain. Les paiements de billets dûs ces jours-là, et les effets à l'escompte devront être faits les lundis précédents. A. BAUDUIN,
21 dec—15 Caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ de la Nouvelle-Orléans.—19 Décembre 1838.—Cette banque sera fermée les mardis 25 du courant, et le 1er. et 8 janvier prochain. Les paiements dus ces jours doivent être faits les lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte, doivent être présentés les samedis précédents. J. W. HOUSTON, Caissier.
20 dec—15

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1838.
L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque, le lundi 7 de janvier 1839, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi.
C. HARROD, caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ.—4 décembre 1838.—L'élection annuelle des directeurs de cette institution, pour l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, lundi 7 janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.
5 dec J. W. HOUSTON—Caissier

BANQUE DE CARROLLTON.—Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1838.—L'élection annuelle des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à la maison de Banque, lundi 7 Janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.
4 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

POELES!—POELES!—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire Van-Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon, de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poêles à Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles à fourneaux, à Ben à James, à deux et trois bouilloires; poêles de campagne; poêles à navires et à steamboats; des tuyaux de poêles, que l'on posera sur demande.
24 dec—a

PROCLAMATION.

E. D. White, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, au Juge de la Cour de Paroisse de Natchitoches, et à tous ceux que ces présentes concernent.

ATTENDU que le siége de l'un des représentans de la paroisse des Natchitoches, à la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, est devenu vacant par le décès de S. P. Russell; je lance en conséquence ce writ, ordonnant qu'une élection ait lieu dans ladite paroisse, aux lieux ordinaires des élections, lundi septième jour de janvier prochain, et les deux jours suivants, pour suppléer à la vacance ci-dessus mentionnée, et que la dite élection soit conduite d'après la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce vingt-deuxième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-trente-huit, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante-troisième.
Par le Gouverneur: (signé) E. D. WHITE
Wm. C. C. Claiborne, Secrétaire d'Etat.

AVIS—L. P. MAXWELL, HUGHES & CO. ayant abandonné l'établissement de leur maison en cette ville, pour la saison actuelle, ont pris des arrangemens avec Mr. W. Bogart, afin qu'il s'occupe de toutes les affaires qui leur seront adressées. Les consignations du Grand-Gulf et de Port Gibson, Miss. de Columbia, Ark. (où leurs maisons continuent leurs opérations) et toutes celles des autres points, lui seront faites pour leur compte.
Nouvelle-Orléans, 1er. décembre 1838.
3 déc—26

MARRONNAGES.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Est partie marronne de chez le soussigné le 25 du courant, la négresse nommée LAURETTE, âgée d'environ trente ans, taille de 5 pieds cinq pouces trois lignes, mesure anglaise, rougeâtre, parlant l'anglais et le français. La récompense susdite sera payée à quiconque logera ladite esclave dans une des geoles de cet Etat.
Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. Paroisse Jefferson, le 26 décembre 1838.
27 dec—4, 1ps FELIX DELERY.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—S'est absentée depuis le 1er. de ce mois, la négresse esclave, nommée ELLSEE. Elle est de la taille d'environ 5 pieds 6 pouces, âgée de 22 ans environ, le corps mince, teint jaunâtre, grands yeux; elle regarde en-dessous lorsqu'on lui adresse la parole. Elle ne parle qu'anglais. La récompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à l'hôtel de la Monnaie, ou dans une geole de cette ville. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas l'employer sous les peines prévues par la loi. S'adresser à B. DONLIN,
21 dec— 29, rue de la Commune.

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron, de chez le soussigné, il y a environ deux semaines, un griffe, foncé nommé JIM, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces. Le jour avant son départ, il a été vu conduisant un dray à l'encoignure du Rail-road Pontchartrain et de la Levée. Il a une femme dans la rue Casa Calvo, entre celles de Mandeville et d'Espagne. Cet esclave ne parle qu'anglais. Il portait, le jour de son départ, un chapeau gris avec un ruban vert, une levitte courte à la façon des marins, un pantalon de cotonnade et une chemise blanche. Il est bien connu au cabaret de Mr. John, encoignure des rues Espagnole et Casacalvo. La récompense susdite sera payée à celui qui le conduira dans une des geoles de cette ville, ou chez son maître, No. 221, rue des Magasins, faubourg Ste. Marie.
3 déc— P. SHEILS.

CONDUIT à la geole de la paroisse St. Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M. Flora, demeurant sur la côte. La taille du dit nègre, est d'environ cinq pieds [illegible], grêlé et d'un noir peu foncé. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
29 sept— M. GARCIA—shérif

CENT CINQUANTE PIASTRES de récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alcée La Branche. Ledit esclave a été vu en ville, ainsi qu'au bas du rail road Pontchartrain où il tient un cabaret. Edward se fait appeler Folk Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom; c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, assez grosse. Edward se fait aussi passer pour libre et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur de la loi. S'adresser à F. J. FORSTALL & BROTHER,
3 sept—2ps 3, Front Levée.

DETENU à la geole de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bertos, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 29 août 1838.
30 août— FRANCOIS GARIC—shérif

PERDU OU VOLE—Dimanche entre 5 et 6 heures, dans la rue Tchoupitoulas, en face du café de William Tell, un CHEVAL BAI, étampé A sur la croupe. Il marche les jambes de devant un peu roides. Une récompense de cinq piastres sera donnée à celui qui le ramènera à
25 dec—2 IGNACE ZYLER, 15, rue Ste. Mary.

PORC—50 barils porc mess, à vendre par
25 dec ADAMS & HARTWELL.

BOEUF—boeuf prime, N. O. en demi baril, à vendre par ADAMS & HARTWELL
25 dec 36, rue Poydras.

BOTTES, Souliers et Brodequins—1000 caisses, à vendre par R. G. HOBBS,
25 dec 12, rue de la Douane.

FARINE—133 barils en débarquement du steamer Rienzi, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
20 dec 38, Vieille Levée.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. Vannier, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire le Français en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 150, entre les rues Toulouse et St-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 64.
Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 27 nov

ACADEMIE DE DANSE.
NOUVELLE METHODE.
M. J. DEVOTI, depuis plus de deux ans professeur au couvent des dames du Sacré-Cœur et dans les colléges de Bâton-Rouge et Jefferson, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son cours chez Mme. Lefoy, No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.
Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.
Les leçons auront lieu trois fois par semaine, l'après midi à 4 heures pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs, au prix de $8 par mois payables d'avance. Les leçons particulières au prix de $12 pour douze cachets.
Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans l'académie.
Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.
S'adresser à Mr. A. Ducas, encoignure St. Louis et passage de la Bourse. 14 nov

ECRITURE.—Les Dames et Messieurs sont respectueusement informés que l'Academie d'Ecriture de DOLBEAR, encoignure des rues du Canal et de l'Allée de la Bourse, est actuellement en opération progressive. Elle est conduite par MM. A. & E. Everett, et le public peut être assuré qu'aucune peine ne sera épargnée, durant cette saison, pour maintenir la réputation dont jouit cette institution depuis sept ans. Le but principal est de donner à l'élève une main courante de commerce, qu'il peut acquérir avec facilité et promptitude. Pour la commodité des personnes qui sont occupées dans la journée, il y a une Classe du Soir, qui commence à 7 heures.
Les instituteurs qui voudraient faire prendre des leçons à leurs élèves, sont informés qu'il leur sera fait une forte déduction dans les prix.
Les dames pourront recevoir des leçons à domicile, ou bien à l'Académie, comme elles le désireront.
Les personnes qui désireraient acquérir une écriture à la fois courante et facile, sont priées de s'adresser à l'Académie susdite. 24 dec

Nouvelle-Orléans.
PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,
Encoignure St. Philippe et Royale.

Pension par trimestre	$72
Demi pension par mois	12
Externat par mois	8

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture. 15 nov—6m.

PENSION DE DEMOISELLES,
Rue Philippe, auprès du Gouvernement.
DIRIGEE PAR MADAME GRANET.
Conditions:

Demi-pension	par mois	$16
Externat	do	10
Piano	do	12
Harpe	do	12
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	10
Usage du Piano	do	1
Espagnol	do	8

1° Les livres, ardoises &c, se paient séparément.
2° Un mois commencé se paie en entier.
3° Les paiements se font régulièrement chaque mois.
4° Il n'est fait aucune déduction pour les absences [illegible] vacances.
Madame Granet [illegible] ... et M. Granet fait lui-même les classes [illegible].

Institution Jefferson.
Préparatoire au Collége Jefferson et autres, dirigée par B. Granet, docteur ès-lettres.
Passage de la Bourse, entre Conti & Bienville.
(Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est [illegible] ne peut plus favorable à ce genre d'établissement. Il est [illegible] du bruit des voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.)
INSTITUTION JEFFERSON est divisée [illegible]

[illegible]

SLOKE et Cie, No. 8, Front Levée, reçoivent par les derniers arrivages, un nouvel approvisionnement à leur Magasin de Quincaillerie, qui complète entièrement leur assortiment. Le tout sera vendu à bon marché pour du comptant, ou de bons billets à ordre de la ville. 21 dec—a

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 1 escalin la livre.—Bon vin de 4 escalins le gallon; 50000 livres de vieux cuivre; 600 livres de vieux fer, au magasin de ANT MICHOUD.
20 nov Encoignure Vieille Levée et Ursulines

LES soussignés ayant pris des arrangemens à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission; ils se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et s'occuperont aussi des expéditions.
JOHN T. LAGUERENNE & Co, rue Toulouse.
Références:
Messrs. James W. Breedlove, Nlle Orléans.
Borie & Bohlen, P. L. & E. Laguerenne, — Philadelphie.
Birckhead & Pearce, Baltimore.
A. Laubat, P. A. Hargous, E. K. Collins & Co. — New York.
7 dec—a

BUREAU de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nlle. Orléans et Nashville, 20 novembre 1838.—Traites sur New-York, à vendre en sommes et à des dates convenables aux acheteurs.
JAMES H. CALDWELL,
1 dec—1m Président.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.—AVIS.—A dater du 1er décembre prochain, un char extra pour le soir partira du hangard, rue Poydras, pour Lafayette, et les lieux intermédiaires, tous les soirs à 11 heures. Prix des billets 37 1/2 cents, ou $25 pour le cent.
29 nov JOHN HAMPSON, chef ingénieur.

AVIS.—La société médicale de la Nouvelle Orléans, pensant que la publication des observations et mémoires qui lui sont soumis pourrait avoir une utilité, a résolu de faire imprimer, sous le titre de Journal de la Société Médicale de la Nouvelle Orléans un recueil qui paraîtra tous les trois mois dans le format in octavo.
Tout travail ayant trait aux sciences dites médicales, et qui présentera quelque intérêt, trouvera place dans ce journal, soit qu'il ait été envoyé par un de ses membres ou par une personne étrangère à la société.
Un comité nommé par elle surveillera avec soin cette publication.
Elle espère que tous ceux qui prennent une part quelconque aux progrès de la science, souscriront à un abonnement. Son but étant d'être utile et non de spéculer, elle a arrêté le prix de l'abonnement, pour une année à la somme de quatre piastres, payables d'avance chez son trésorier, Mr. Grandchamps, pharmacien, encoignure des rues Royale et St. Louis.
Le 1er No. du Journal paraîtra le 1er janvier prochain. Le secrétaire-général,
18 dec—10 SABIN MARTIN.

AVIS.—Les personnes à qui il peut être dû par la succession de T. Mossy Jeune, sont prévenues de faire connaître leur titre au soussigné, et ceux qui doivent, voudront payer entre ses mains.
13 dec—3 en 10j T. MOSSY.

EN débarquement de la barque Jeune Edouard, de Marseilles, et à vendre par les soussignés:
100 caisses liqueurs fines assorties,
50 do do superfines do.
20 do Curaçao en cruchons,
20 do Eau verte stomachique,
20 do Maraschino,
20 do Extrait d'absynthe,
6 do Alkermès de Florence,
10 do Elixir de Garus en [illegible],
10 do Liqueurs en [illegible] richement dorés.
20 do Eau de fleurs d'orange,
50 douzaines eau de Cologne,
50 caisses capres.
600 macaronis aux [illegible].
15 dec GOURDAIN & BENIT, 13, rue Conti

EN débarquement et à vendre par le soussigné:
150 Barriques Vin Rouge St-Estèphe et Talence;
50 Demi Barriques do;
30 do do Vin Blanc Sauterne;
20 Tierçons Vinaigre;
500 Caisses Vin Rouge;
50 Caisses Fruits à l'Eau-de-Vie;
3000 Boîtes Sardines.
19 dec A. St-GEORGES

TRAITES sur Baltimore et New-York, à vendre par LAURENT MILLAUDON,
19 dec 140, rue Bourbon.

UNE personne qui a une connaissance pratique des affaires et la routine d'un comptoir, désire trouver à se placer. Elle est connue dans les villes de l'Ouest et de l'Est, ayant été employée dans les affaires, pour son propre compte, ces six dernières années. Elle désirerait être employée comme marchand ou teneur de livres, travaux auxquels elle dévouerait toute son attention et son influence pour le mieux des intérêts de ses employés. S'adresser à ROGERT & HAWTHORN,
5 dec 63, rue Gravier.

H. & W. ANDERSON,
Nos. 82 & 84, rue Tchoupitoulas.
Importateurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eau-de-vie et liqueurs étrangères.
25 nov NELLE. ORLEANS.

VIN DE MADERE—15 quarts pipes, reçus et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.
24 dec 91, rue de la Commune.

BLANC DE BALEINE—70 caisses blanc de baleine de New Bedford, en magasin, et à vendre par WM. C. TOMPKINS & CO.,
24 dec 91, rue de la Commune.

TRAITES SUR NEW YORK, à vendre par WM. C. TOMPKINS & CO,
24 dec 91, rue de la Commune.

VIN DE SHERRY—20 quarts pipes en magasin, et à vendre par WM. C. TOMPKINS,
21 dec 91, rue de la Commune.

TRAITES SUR BOSTON—A vendre en sommes convenables aux acheteurs, par WM. C. TOMPKINS & CO,
21 dec 91, rue de la Commune.

MELASSES—20,000 gallons melasses, sur deux habitations, à vendre par GEO. E. COOLIDGE,
21 dec 56, rue Gravier.

SUCRE—250 boucauts sucre, première qualité, à vendre sur une habitation, à des conditions avantageuses, par GEO. E. COOLIDGE,
21 dec 56, rue Gravier.

SUCRE—150 boucauts à vendre sur une habitation au dessous de la ville, par GEO. E. COOLIDGE,
21 dec 56, rue Gravier.

WHISKEY—650 barils whiskey rectifié, à vendre par G. DORSEY,
21 dec 44, Nelle-Levée.

FARINE—500 barils en magasin, et à vendre par G. DORSEY,
21 dec 44, Nelle. Levée.

BARILS VIDES—200 barils à melasses, en magasin, et à vendre par LEVI H. GALE,
21 dec 93, rue de la Commune.

KERSEYS—30 balles kerseys, article supérieur, en magasin, et à vendre par LEVI H. GALE,
21 dec 93, rue de la Commune.

HABILLEMENS.—Un assortiment général d'habillemens à bas prix, convenables pour le commerce des campagnes et l'usage des habitations, à vendre par FROST & Co,
24 dec 8, rue de la Douane.

BOTTES EN PEAU DE VEAU.—25 caisses bottes fines, reçues et à vendre par
24 dec FROST & Co, 8, r. de la Douane.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE CHARLES GARNIER.—Vente par le Régister des Testaments.—Le lundi vingt et un janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre de la vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 novembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Charles Garnier, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
TROIS PORTIONS DE TERRE à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (en bloc) figurés au plan de la continuation de Mandeville, fait par La Bringier, arpenteur général, le 2 juillet 1834, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public; la première desquelles portions de terre est bornée par le lac Pontchartrain, et les rues Laurel, Monroe et Decatur, et est composée des lots Nos. 29 et 42, inclusivement, la seconde est bornée par les rues Laurel, Monroe et Vaudreuille et l'avenue des Florides, et est composée des lots Nos. 43 à 53 inclusivement; et la troisième est bornée par les rues des Florides, Decatur, Monroe et Vaudreuille et contient les lots Nos. 53 à 75 inclusivement.
Conditions—$166 66, avec 5 pour cent d'intérêt du 4 mars dernier et $3 frais de protêt payables comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale.
DIX AUTRES PORTIONS OU LOTS DE TERRE, situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (aussi en bloc) et figurés sur le plan de la continuation de Mandeville, fait par Louis Bringier, le 2 juillet 1834, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, savoir:
Cinq lots désignés par les Nos. 24 à 28 inclusivement, attenant les uns aux autres et compris entre les rues Mousse, Ducatur et Cambronne et le chemin public, de soixante pieds de large faisant face au lac; une partie de la surface de ces lots de terre est comprise dans un grand ravin figuré audit plan, et est couverte par les eaux de ce ravin—et cinq autres lots, désignés par les Nos. 58 à 62 inclusivement, attenant les uns aux autres, et compris entre les rues Ducatur, Cambronne, Monroe et Florides, ayant chacun 180 pieds de face aux rues Monroe et Floride, et 2050 pieds de profondeur.
Conditions pour ces dix lots—$2000 comptant avec 5 pour cent d'intérêt sur $1000 du 4 décembre 1837, et le même intérêt sur pareille somme de $1000 à partir du 4 décembre prochain, $3 frais de protêt, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale; lesquels billets, s'ils ne sont ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à 10 pour cent du jour de leur échéance. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Louis T. Caire, not. pub.
20 dec

SUCCESSION de feu James Clark Wilson—Vente par le Régister des Testamens—Le mardi, quinze janvier, 1839, à midi, en vertu d'un jugement de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 5 décembre 1838, au procès No. 12121, intitulé: P. Verlein Degruy, ex. testamentaire du James Clark Wilson, le dit jugement signé le 10 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les propriétés foncières ci-après décrites, dépendant de la susdite succession, savoir:
Quatre lots de terre, situés au faubourg Saulet de cette ville, désignés sous les numéros onze, douze, treize et quatorze, dans l'îlet compris entre les rues Hercule, Clio, Calliope et Grand, conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 4 mai 1833, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, en cette ville, le lot No. onze, formant encoignure aux rues Grand et Calliope, et mesurant 32 pieds de face à la dite rue Grand sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur et face à la dite rue Calliope; le lot No. douze, attenant au précédent, et ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No. treize ayant 32 pieds de face à la rue Grand sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. quatorze ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la dite rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, le tout mesure anglaise.
Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du demandeur au susdit procès, et assurés par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite jusqu'à parfait paiement; les dits billets, s'ils ne sont ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, sans pour cela accorder à l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des testaments.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant David L. McCoy, not. pub. 14 dec

SUCCESSION DE GIOVANETTI.
Vente par le Register des testamens.
MERCREDI, le second jour de janvier 1839, à midi, à la Bourse, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de Nicolas Giovanetti, décédé, les propriétés ci-après décrites:
20 lots de terre situés dans la ville de Carollton, îlet No. 14, et mesurant comme suit: les Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Colapissa, sur 122 pieds de profondeur, le lot No. 8 formant l'encoignure de la rue Jackson. Les lots Nos. 9 et 10, trente pieds et demi de face à la rue Jackson, sur 152 pieds et demi de profondeur. Les lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Treize (Thirteen), sur 122 pieds de profondeur, le lot No. 11 formant l'encoignure de la rue Jackson, et le lot No. 20 formant l'encoignure de la rue [illegible].
12 lots de terre situés dans la même ville de Carollton, dans l'îlet No. 16, dans l'îlet renfermé par les rues Colapissa, Jackson, Thirteen et Holly grove, et mesurant comme suit: les lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Thirteen, sur 122 pieds de profondeur, le lot No. 7 formant l'encoignure de la rue Holly grove, et le lot No. 16 formant l'encoignure de la rue Jackson. Les lots Nos. 17 et 18, trente pieds et demi de face à la rue Jackson, sur 152 pieds et demi de profondeur.
Conditions: moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéqués, et portant 10 pour cent d'intérêt en cas de non paiement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
30 nov

COUR DES PREUVES—Succession de Dame Isabella Williamson Peirce, épouse décédée de Richard Brenan, vente par le Register des Testamens. Le mercredi seize janvier 1839 à midi, en vertu et à exécution d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la communauté qui a existé entre Richard Brenan, et son épouse décédée Isabella Williamson Peirce, les propriétés et esclaves ci-après décrits, savoir:
BIENS-FONDS.
1o. Un terrain situé au faubourg Saulet de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Nayades, Clio du Prytanée et Calliope, et désigné par le No. un sur un certain plan fait par Chs. F. Zimpel, député arpenteur-général, en date du 8 avril 1835, et déposé en l'étude du sieur William Christy, not. pub. le dit terrain mesure vingt six pieds sept pouces, cinq lignes de face à la dite rue des Nayades, et cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Calliope (le dit terrain étant et formant l'encoignure des dites rues des Nayades et Calliope.)
2o. Deux terrains, situés au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet compris entre les rues Ste.-Marie, des Ursulines ou Ste. Ursule, Felicité et Tcinturier, désignés sous les numéros, trois et quatre d'un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, en mars 1836, et annexé, à un acte de vente de Maurice Cannon à James C. Wilson, passé le 12 janvier 1837, pardevant le sieur Jules Mossy, not. pub., le dit No. trois, formant encoignure aux rues Ste-Marie et Tcinturier, et mesurant trente-cinq pieds onze pouces, cinq lignes de face à la dite rue Ste.-Marie et trente-deux pieds dans le fond, sur une profondeur de cent vingt neuf pieds un pouce trois lignes face à la rue Tcinturier, et le dit lot No. quatre, attenant au précédent, et ayant trente-cinq pieds [illegible] lignes de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds cinq pouces cinq lignes sur la ligne du dit No. trois, et de cent vingt-sept pieds six pouces deux lignes de l'autre côté et trente-deux pieds dans le fond; le tout mesure anglaise; ensemble toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent.
ESCLAVES.
Une négresse nommée Charlotte, âgée d'environ vingt-deux ans, avec son enfant d'environ trois ans.
Conditions—Les biens-fonds à six, douze, dix huit et vingt-quatre mois de crédit, et les esclaves à quatre mois; le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les dits biens-fonds et esclaves jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Wm. Christy, not. pub. 13 dec

CARMAN & McMAHON,
Marchands Commissionnaires,
Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. 17 dec

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste Anne.
Un grand assortiment de livres d'éducation et de littérature.
Livres de prières et de piété, reliure ordinaire, et un superbe assortiment de reliures riches pour étrennes.
Editions illustrées des saints évangiles, de l'imitation de Jésus-Christ et de quelques auteurs classiques.
Editions dites compactes et demi-compactes des auteurs contemporains.
Articles de dessin, boîtes de peintures fines, pastels, [illegible] et ivoires à miniatures, pinceaux, crayons, &c.
Papier français de qualité supérieure, à lettres, à calquer, Joseph et à musique.
Etuis de mathématique, portefeuilles, souvenirs, &c.
Le sieur Lelièvre vient d'augmenter son cabinet de lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.
Il tient constamment un assortiment de graines de jardinage, garanties fraîches. 26 nov

LES soussignés offrent à vendre à des prix modérés; 40000 cigares de la Havane; 10 barils de sel cassés pour purée; 100 sacs de sel, et toute espèce de conserves alimentaires nouvellement reçues.
22 dec H. PALOC & DUFOUR.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.
Francis A. Dickins, de la ville de Washington, ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départements de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres devant les commissaires du traité et les divers offices publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations pour chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations pour contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderaient l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.
M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.
Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.
Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle-Orléans. 12 fév—1an

LA société sous la raison Vergue & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique susmentionnée, près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continuent (sur une nouvelle échelle) la fabrication de plâtre calciné, employant les mêmes matériaux, et le gypse provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au dessous du cours des plâtres importés. MM. les constructeurs, plâtriers ou entrepreneurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, où ils tiendront à leur magasin les ciments romains et gras hydrauliques, ciments romains &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des jardiniers et des planteurs à des prix modérés.
Signature de la société pour la vente des plâtres
J N DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co
Pour les constructions seulement.
13 oct DEPOUILLY & DEPOUILLY

DEUX CAISSES DE LONDON TWEEDS venant d'être reçues, et à vendre par
25 dec J. ROBERT & Co, 17, r. Bienville.

TRAITES sur France et New-York à courts jours, à vendre par GEO. BERGEROT,
24 dec—4 No. 6, maison Musson, rue Royale

VENTES A L'ENCAN.

PAR GUINAULT & DELASSUS.
IL sera vendu, samedi prochain, 29 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
La mulâtresse Hélène, âgée de 24 ans, avec son fils Félix âgé de 6 ans. Hélène parle français et l'anglais, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—1/3 comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 27 déc—3

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Vente sans aucune réserve.
IL sera vendu, samedi prochain, 29 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, mesurant 26 pieds et demi de face à la rue de Craps, sur environ 128 pieds de profondeur entre les rues de l'Union et des Français, ensemble une charmante maison de 2 appartements, cuisine, deux chambres à domestique, cabinet etc., cour et corridor briquetés, le tout en parfait état.
Un autre lot de terre situé au même faubourg, mesurant 28 pieds de face à la rue Musique, sur 128 pieds de profondeur entre les rues d'Amour et des Bons Enfans, ensemble une jolie maison haute, bâtie depuis environ 10 mois, ayant quatre grands appartements briquetés entre poteaux et lapissés, 2 cabinets et une cave, le tout d'un travail soigné, cuisine, chambre à domestique, latrine, une cuve de la contenance d'environ 660 gallons.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les personnes qui désirent placer leurs fonds avantageusement sont invitées à examiner ces propriétés avant la vente, qui sera sans réserve. 27 dec—3

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu lundi prochain, 31 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Ste. Marie et Tchoupitoulas, ville de Lafayette,
30 ET QUELQUES VACHES et leurs suivans. Ces vaches sont de première qualité et pour la plupart laitière.
Conditions au moment de la vente. 27 dec—5

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
Faillite de Jacques Giradeau.
EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 décembre 1838, sous la direction de Mr. Joseph Reynes, syndic des créanciers du dit Giradeau; il sera vendu le samedi, 5 janvier 1839, à 10 heures du matin, à l'établissement ci-devant tenu par le dit Giradeau, au bout du chemin de coulisses Pontchartrain, dans la ville de Milneburg, au lac.
Les meubles meublant le susdit établissement.
Conditions—Comptant. 24 dec—10

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
Faillite de Jacques Girodeau.
EN vertu de deux ordres de l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 et du 15 décembre 1838, il sera vendu le samedi, 26 janvier 1839, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, sous la direction de M. Joseph R[illegible], syndic des créanciers de Jacques Giradeau, [illegible] suivantes, abandonnées par le failli à ses créanciers:
—ESCLAVES.—
1o. GODFREY, griffe, âgé d'environ 32 ans.
2o. GEORGE, nègre, âgé d'environ 19 ans.
Ces deux esclaves appartiennent par moitié indivise au failli et à Mr. Jacques Merle, qui consent à la vente.
—PROPRIETES—
1o. Dix lots de terre situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany, en cet état, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'îlet No. 1, sur un plan particulier, dressé le 4 mars 1836, par L. Surgi, et déposé en l'étude de Louis Feraud, ci-devant notaire, au livre des plans, livre 1—No. 37, suivant lequel plan, lesdits lots de terre mesurent, au pied français, chacun 34 pieds de face à la rue du Lac, entre les rues Ride et Massena, sur 180 pieds de profondeur de chaque côté, le lot No. 1 faisant encoignure aux rues Lac et Ride, lesquels lots ont été achetés conjointement et indivisément chacun par moitié, par le failli et Mr. Jean Baptiste Feuilloley, qui consent à la vente de sa moitié.
2o. Un morceau de terre situé dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, faisant partie des lots désignés par les Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 1, sur un plan original de la dite ville, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, ledit morceau de terre mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur une profondeur de 120 pieds.
3o. Tous les droits, titres et actions généralement quelconques que le failli a et peut avoir, en vertu et aux termes de la vente notariée qui lui a été passée le 31ème jour du mois de juillet 1832, par madame Louise Vidier, veuve Antoine Bouchet, par acte au rapport de Octave de Armas, notaire public, sur une terre située dans la paroisse de l'Est Bâton Rouge, en cet état, de la contenance d'environ mille arpens de superficie, mesurant 250 perches, face à la rivière Comite, 127 perches du côté d'en haut, et 313 perches du côté d'en bas, et bornée d'un côté par les terres de Mr Thomas Urquhart et de l'autre par celle de Mr. Francisco Pujol.
4o. Trois lots de terre contigus, situés à Elkinsbourg, village situé sur les bords du lac Pontchartrain près l'embouchure du bayou St. Jean, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue des Poissons, (Fish street), sur une profondeur inconnue, mais s'étendant jusqu'au lac, entre la troisième et quatrième rues du lac (third and fourth Lake streets) entre deux lignes parallèles; ils sont lots de face et sont vendus avec tous leurs privilèges comme tels, et sont désignés par les Nos. 37, 38 et 39, au plan d'Elkinsbourg, dressé par Louis Bringier, arpenteur-général, le 10 janvier 1832, et déposé en l'étude de William Christy, notaire public—Le lot No. 39 formant l'encoignure des rues des Poissons (Fish street) et la quatrième rue du Lac (fourth Lake street).
5o. Cinq arpents de terre, situés dans la paroisse de Plaquemines, faisant partie de la terre connue sous le nom de Beau Séjour, située à dix lieues et demie au-dessous de cette ville, sur la rive gauche du fleuve, les dits 5 arpents de terre, désignés par les Nos. 19, 20, 21, 22 et 23, sur un plan de ladite terre de Beau Séjour, dressé le 4 février 1837 par L. Surgi, arpenteur, et déposé en l'étude de Mr. Théo. Seghers, notaire public, sous la désignation du plan No. 29, et mesurant chacun un arpent de face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents, lesquels cinq arpents ont été achetés conjointement et indivisément par le failli et Mr. Philippe Lanaux, qui consent à la vente de sa moitié.
6o. Un lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, faisant partie du terrain désigné par le No 29 de l'îlet No. 30, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Termes et conditions: Les esclaves, comptant.
Les propriétés Nos. 1, 2, 3 et 4, à 6 mois de crédit, en billets (par coupons), endossés à la satisfaction du syndic et hypothéqués spécialement jusqu'à parfait paiement.
La propriété No. 6 payable comptant.
La propriété No. 5, $1639 25cts. comptant, la balance en deux billets payables le premier, le 9 février 1839, et le second le 9 février 1840, endossés à la satisfaction du syndic avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
En cas de non paiement des billets à leurs échéances respectives, ils porteront un intérêt à dix pour cent l'an, à compter de l'échéance jusqu'au parfait paiement, sans que cette clause puisse autoriser aucun retard du paiement.
Les actes de vente seront passés par C. V. Foulon, notaire public, dans les dix jours qui suivront la date de l'adjudication, et seront aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession; après l'expiration de ce terme, le syndic se réserve le droit de revendre à la folle enchère de ceux des acquéreurs qui auraient négligé de se conformer aux termes et conditions ci-dessus exprimés, les lots ou esclaves dont ils se seraient rendus adjudicataires, sans être tenu de les mettre en demeure.
21 dec—3 24 et 31d, 7, 14, 21 et 26j

PERDU avant-hier soir un petit portefeuille contenant un billet de banque de $20, un de $10, et d'autres de municipalités, plus un billet à ordre, de $200, tiré par Bernard Mignon et endossé par Pierre Dastugue, daté du 7 décembre 1838. Ce billet ne sera valable qu'autant qu'il sera remis au soussigné, attendu que le paiement en est arrêté. Une récompense de $50 à celui qui le rapportera à Pierre Mougin, rue d'Enghien, encoignure Victoire, chez M. Duclos, forgeron. 25 dec—3

IL a été trouvé dimanche, dans la rue de Chartres, un petit Portefeuille, contenant quelqu'argent. Le propriétaire peut le réclamer en s'adressant au bureau de cette feuille, et en payant les frais d'annonce, toutefois après avoir décrit son contenu. 25 dec—3

PERDU hier soir dans la rue de Chartres entre St. Louis et Canal, un manuscrit anglais sur la phrénologie, d'environ 10 feuilles avec une liste de 70 souscripteurs. La personne qui le retrouvera sera libéralement récompensée si elle a la bonté de le remettre à l'office de l'Imprimerie de M. Duclere, au coin des rues de Chartres et St. Louis. 25 dec—2

PLANCHES de cypre pour plancher—100,000 pieds de cypre à plancher, coupé dans la bonne saison, à vendre à l'entrepôt de M. Gray, ci devant moulin à scie de Byrne. S'adresser sur les lieux.
25 dec—8

UN jeune homme, dernièrement arrivé de la Havane, qui a une connaissance pratique des affaires, et parlant anglais, français et espagnol, en outre de sa langue natale, l'allemand; pouvant donner de bonnes recommandations, désirerait trouver à s'employer comme teneur de livres ou détaillant. Toute son industrie et ses attentions seraient dévouées aux intérêts de la maison qui l'emploierait.
S'adresser par lettre à la boîte No. 24, de la poste.
25 dec—3

LE soussigné a actuellement en déchargement du Yazoo, une consignation de marchandises des Indes Orientales, qu'il vendra à bon marché pour clore l'envoi: elle consiste en
Une caisse de shals de crêpe, brodés très supérieurs,
Des tables de centre, tables à thé,
Boîtes à thé, jeux d'échecs, boîtes à cigares,
Boîtes d'amadou avec des allumettes à cigares.
JAMES B. HULLIN,
25 dec 91, rue du Canal, au premier.

A VENDRE—En débarquement du navire Méridian de Bordeaux:
3 pipes vieille eau-de-vie de Cognac,
200 paniers anisette fine,
50 caisses fruits à l'eau-de-vie et au sirop.
En magasin, d'importation récente, vins vieux de Bordeaux, en caisses et en barriques, liqueurs assorties huile surfine &c. &c. L. BOREL,
25 dec—3 40, rue St. Louis.

DEMANDE— Un économe pour une grande habitation à sucrerie, distante d'environ soixante-dix milles au dessus de la ville. On donnera de bons salaires à une personne qui serait bien qualifiée sous tous les rapports. S'adresser à Jesse Strong, au Verandah, ou à N. & J. DICK & Co.
25 dec—10

A VENDRE en magasin, par le soussigné;
400 Onces Sulfate de Quinine Pelletier,
200 Caisses Cerises à l'eau-de-vie, premier choix;
500 Caisses Vin Rouge,
1 Caisse Linon français;
300 Caisses Liqueurs assorties;
60 Malles françaises;
100 Caisses Absinthe suisse;
100 Paniers Champagne, première qualité;
Parfumerie assortie;
Porcelaines de table,
1 caisse livres d'éducation, français.
17 dec—1m G. WARTELLE, 151, rue St-Louis.

MEDECINES, &c.—Reçues et à vendre par les soussignés; 40 barils sel d'epsom, 30 barils alun, 60 caisses moutarde anglaise, 250 onces quinine, 4 caisses calomel, 4 caisses poudre de Siedlitz, 30 caisses préparations chimiques, 225 caisses fioles d'apothicaire, 7 barils huile de palmachristi.
JARVIS & ANDREWS,
Droguistes en gros, encoignure des rues de la Commune et Tchoupitoulas.
21 dec

CUILLERES EN ARGENT, Volées.—Il a été volé hier, entre midi et 2 heures, de la maison H. Forsyth, No. 135, rue des Magasins,
12 cuillères de table, en argent;
21 do. à thé, do.
marquées F, en ligne parallèle avec le manche. Ces cuillères ont été volées dans la chambre à manger durant l'absence de la famille. Une récompense honnête sera donnée à celui qui fera retrouver ces cuillères, et arrêter le voleur. FORSYTH & LIMERICK,
22 dec—6 135, rue des Magasins.

CUCULLU, LAPEYRE & Co, offrent à vendre,
130 Sacs Beau Café Vert de Santiago;
100 do do Havane vieux;
350 Caisses Sucre blanc de la Havane;
40 do Sucre brun do;
300 Balles Tabac en feuille, de Cuba;
10 Barils Amande Esperanza;
120 Livres Safran espagnol;
400,000 Cigares, qualité supérieure, et de toutes descriptions. 24 dec

MR. CHATELANDT est invité à passer chez les soussignés afin de prendre une caisse de verrerie reçue par la barque Sophie venant de Brême.
25 dec SCHMIDT & WERNER, 36, rue Bienville

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE SYNDIC.
Bureau No. 12, rue St-Louis.
Etat de la Louisiane.—Cour du premier District Judiciaire.—No. 16,632.
PAR GUINAULT & DELASSUS.
IL sera vendu vendredi, 28 décembre 1838, à onze heures précises du matin, à leur magasin d'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, en date du 1er. décembre, 1838, et sous la direction du syndic, les articles suivans, abandonnés par J. C. Delavigne à ses créanciers, savoir:
90 paniers Chablis,
13 caisses marasquin de Zara, par 25 flacons,
33 paniers Bourgogne,
1 baril vin Madère,
11 paniers guinolet, etc, etc.
Conditions: au-dessous de $200, comptant; au-dessus de $200 à $400, deux mois, et au-dessus de $400, quatre mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic.
Aussi le même jour, pour clore un compte:
64 caisses vin de Bourgogne mousseux, 1ère qualité,
100 do d'Espagne (Xérès) do
40 do vin de Bourgogne mousseux.
Conditions au moment de la vente. 18 dec—10

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Faillite de Nelson Ponché.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, il sera vendu samedi, 29 du mois de décembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, sous la direction du syndic de la susdite faillite, les propriétés suivantes:
ESCLAVES.
1o. Polydore, nègre âgé d'environ 45 ans, atteint de dysenterie.
Conditions—6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction.
2o. Nanette, créole, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison et cuisinière, et,
3o. Jane, âgée d'environ 45 ans.
Conditions—Pour Nanette et Jane, moitié comptant et moitié à six mois en billet endossé à satisfaction. Ces esclaves sont depuis plus de 10 ans dans le pays, et sont pleinement garanties.
PROPRIETES FONCIERES.
1o. Quatre lots dans l'îlet no. 113, du nouveau faubourg Marigny, mesurant chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, mesure anglaise, à la rue St. Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur, s'étendant entre les rues de la Loi et de l'Espérance.
2o. Sept lots dans l'îlet no. 108, du même faubourg, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, à la rue des Champs Elysées, mesure anglaise, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur sur l'encoignure de la rue des Magistrats.
Deux autres lots, mesurant la même façade à la rue des Champs Elysées, et une profondeur sur l'encoignure de la rue de la Loi. Le no. 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, à la rue des Magistrats sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 1 ligne, entre les rues des Champs Elysées et Français, mesure anglaise.
Un lot dans l'îlet no. 99, même faubourg, mesure 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur une profondeur de 120 pieds sur l'encoignure de la rue de la Vertu, mesure française.
3o. Un îlet de terre, dans le faubourg Franklin, no. 159, entre les rues Célestine, Peintres, des Chasseurs et des Arts, et contenant 30 lots, et mesurant 309 pieds sur 320 pieds, mesure anglaise.
4o. Deux îlets de terre, dans le même faubourg, nos. 221 et 222, mesurant même mesure que le no. 159, contient 30 lots. Ils sont compris entre les rues des Chasseurs et des Chevreuils, et séparés par la rue des Magistrats.
5o. Un lot de terre, même faubourg, no. 183, entre la place Constitution, la promenade Franklin et la rue des Peintres et de la Loi. Cet îlet contient 20 lots de 27 pieds de face, sur 79 pieds 10 pouces 11 lignes de profondeur, mesure anglaise.
6o. Six lots dans l'îlet no. 203, du même faubourg, trois d'entr'eux mesurent 34 pieds 11 pouces 4 lignes sur la place Constitution; 3 autres, mesurent aussi 34 pieds 11 pouces, 4 lignes à la rue de la Loi, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces 11 lignes sur la promenade de Franklin, mesure anglaise.
7o. Trois lots dans l'îlet no. 220, du même faubourg, et mesurant chacun, 30 pieds 10 pouces 7 lignes sur la promenade des Florides, sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 3 lignes entre les rues des Chasseurs et des Chevreuils, mesure anglaise.
8o. Cinq lots no. 202, du même faubourg, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, à la rue des Chasseurs, sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces 2 lignes à 130 pieds de l'encoignure de la rue des Magistrats, mesure anglaise.
9o. Quatre lots, dans l'îlet no. 43, du faubourg Jackson, situés près du Rail Road, et compris entre les rues Murat, Conti, Bienville et Alexandre, mesurant chacun 42 pieds 6 pouces, sur une profondeur de 112 pieds, mesure anglaise.
TERMES ET CONDITIONS.
Tous les lots ci-dessus, ainsi que les îlets, seront vendus au 5ème. comptant et le reste à 6, 12 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. Sont exceptés les quatre lots, dans l'îlet no. 113, du faubourg Marigny, qui seront vendus comptant jusqu'à la somme de $100, et le reste d'après le crédit ci-dessus, et les cinq lots dans l'îlet 202, du faubourg Franklin, seront vendus du comptant jusqu'à la somme de $100, le restant d'après le crédit ci-dessus.
Tous les billets qui seront fournis pour les esclaves et les terres, seront garantis par hypothèque spéciale, sur les propriétés vendues et porteront un intérêt de $10 pour cent, en cas de non paiement, et si les conditions de l'adjudication ne sont pas remplies dans quinze jours, les propriétés seront revendues aux risques de l'acheteur, après trois publications dans quinze jours, et l'acquéreur sera de plus responsable de la perte et du dommage. 29 nov—27
N B.—Les actes de vente par devant V. Foulon, notaire public, excepté les ventes du faubourg Franklin, qui seront par devant T. Seghers, not. pub.

Succession de WILLIAM BOSWELL.
PAR M. BARNETT St.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 23 de novembre 1838, s'exposera en vente, samedi 5me jour du mois de Janvier 1839 à la Bourse de l'Hôtel, rue St. Louis, à midi,
LES PROPRIETES SUIVANTES DEPENDANTES DE LA SUCCESSION
UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé au faubourg Bouligny, dans la paroisse Jefferson, désigné par le numéro soixante huit, compris entre les rues Jena, Apollon, Cadix et Nayades, contenant 12 lots, conformément au plan original du dit faubourg, maintenant déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public. Le dit îlet fait face au chemin de fer de Carrollton.
TROIS ILETS DE TERRE, situés à Métairieville, paroisse Jefferson désignés par les Nos 87, 109 et 110 sur le plan original fait par Guérard, et déposé en l'étude de Wm Boswell, maintenant celle de Edouard Barnett, not. pub.
Le Lot No. 87, mesure 300 pieds de face à la rue [illegible], 300 pieds à la rue [illegible], 319 pieds sur l'Avenue du Lac, et 319 pieds sur la rue d'Orléans.
Le Lot No. 109, mesure 300 pieds à la rue Hickory, 300 pieds à la rue Laurel, 319 pieds à l'Avenue du Lac, et 319 pieds à la rue de Carrollton, etc.
Le Lot No 111, mesure 300 pieds à la rue Laurel, 300 pieds à la rue Poplar, 319 pieds à l'Avenue du Lac et 319 pieds à la rue d'Orléans, chacun de ces îlets, contient 26 Lots.
Les droits et titres du défunt à deux morceaux de terre ou portions de terre, à Métairieville, paroisse de Jefferson, désignés sur le plan ci-dessus mentionné, fait par Guérard, et désignés par les numéros 95 et 96.
Le No. 95, contient 12 lots, et mesure 319 pieds sur la rue Carrollton 319 pieds sur la propriété [illegible], 500 pieds à la rue Cypress et 151 pieds 4 pouces sur la rue Magnolia, et le No 96, contient 14 lots, mesure 319 pieds sur la rue de Carrollton, 319 pieds sur la propriété Beaudien, 151 pieds 8 pouces sur la rue Magnolia, et 157 pieds, 3 pouces, sur la rue [illegible].
UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé à Greenville, paroisse Jefferson, dans cet Etat, désigné par le numéro [illegible] sur le plan original, déposé en l'étude de W Y Lewis, not. pub. Le dit îlet contient 26 lots, mesurant, (mesure anglaise) 300 pieds de face sur la rue Pine, même façade sur la rue Broadway, 240 pieds sur la rue Seconde, et la même façade sur la rue Burthe.
UN AUTRE LOT DE TERRE, à Greenville, même paroisse, désigné par le numéro quatre vingt deux, contenant 30 lots, et mesurant 300 pieds de face à la rue Pine, même façade sur la rue Broadway, 240 pieds sur la rue Third, et la même façade sur la rue Burthe. Le tout, d'après un plan fait par Benjamin Buisson, arpenteur, le 5 Avril 1838, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, not. pub.
SIX ILETS DE TERRE situés à Jeffersonville, dans la paroisse de St Tamany, en cet Etat, entre les villes de Livingston et Covington, désignés sur le plan fait par J A Guérard, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, not pub., par les numéros 214, 215, 216, 217, 218 et 219. L'îlet No. 214, contient deux lots, et les nos. 215, 216, 217, 218 et 219, chacun 24 lots.
La moitié indivise d'un certain îlet de terre, situé au faubourg Jackson, près cette ville, désigné sur le plan déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, not. pub. par le numéro 30. Le No. 30, étant compris entre les rues Ste. Anne, Napoléon, Orléans et Solomon, renfermé 8 lots, savoir:
Les Lots nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, mesurent chacun 50 pieds de face sur la rue d'Orléans, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 1, forme l'encoignure de la rue Solomon, et le numéro 6, l'encoignure de la rue Napoléon. Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Napoléon et Ste. Anne, mesure 42 pieds sur la rue Napoléon, sur une profondeur de 150 pieds. Le lot No. 8, forme l'encoignure des rues Solomon et Ste. Anne, et mesure 42 pieds de face à la rue Solomon, sur une profondeur et façade de 150 pieds à la rue Ste. Anne.
ESCLAVES.
Le nègre JOHN, âgé d'environ 33 ans, excellent cocher, et domestique fidèle de maison.
La négresse ANN, âgée d'environ 19 à 20 ans, assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
La négresse PRISCILLA, domestique de maison, âgée d'environ 26 ans, et ses deux enfans Sarah Ann, mulâtresse de 8 ans, intelligente, et adroite dans le service d'une maison, et Alphonse, âgé d'environ 18 mois.
Aussi, et à la même heure et lieu,
DIX ACTIONS DE LA COMPAGNIE DE BANQUE ET DE LA BOURSE, sur lesquelles quarante piastres par action, ont été payées.
Conditions: L'îlet de terre, situé au faubourg Bouligny, 2/3 comptant, et l'autre tiers, payable le 14 octobre 1839, [afin de payer le montant de trois billets souscrits par le défunt,] et garantie par hypothèque sur la dite propriété.
La propriété à Jeffersonville, payable le 15ème. comptant, et l'autre 3ème, payable le 17 avril 1839, [afin de payer le montant de 5 billets], et garantie par hypothèque sur la dite propriété.
La propriété à Métairieville, payable 1/2 comptant, et le reste à 4 mois, le tout en billets tirés et endossés à la satisfaction de l'exécuteur, et garantie par hypothèque, jusqu'à paiement final. En cas de non paiement des billets à leur échéance, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an, sans pour cela qu'il soit permis au tireur des dits billets de différer les dits paiements.
L'esclave ANN, 1/2 comptant, et le reste à trois mois.
Le reste des propriétés, les esclaves et les actions seront vendus comptant.
Les esclaves ne seront pas livrés, avant que les titres n'aient été signés, et ils seront aux risques de l'acheteur du moment de la vente.
Les actes de vente seront passés pardevant Carlisle Pollock, not. public, aux frais des acheteurs.
26 nov—7, 1ps

PEINTURE ET HUILE.—1,050 barillets blanc de céruse de New-York et de Philadelphie, broyé à l'huile, 50 barillets peinture verte, 10 barils térébenthine, 80 barils huile pour tanneurs, 40 pipes de blanc de baleine d'été, 100 barils blanc d'Espagne.
21 dec JARVIS & ANDREWS, Encoig. Commune et Tchoupitoulas.

GROS Sel de Bonaire—Le chargement du brick Ulm, à vendre par WILLIAM G HEWES & Co, Rue Natchez

MARCHANDISES de manufacture domestique, 75 balles coton 3/4, 7/8 et 4/4 de Howell et autres manufactures, à vendre par FROST & Co.
25 dec 8, rue de la Douane

CHEMISES de flanelle—Chemises et caleçons de flanelle, rouge et blanche, à vendre par
25 dec FROST & Co, 8, rue de la Douane

FARINE—900 barils farine superfine à vendre par G. BUCHANAN & Co.
25 dec 68, rue du Camp

GRAISSE—700 barillets graisse en feuilles à vendre par G. BUCHANAN & co.
25 dec 68, rue du Camp

SEL—200 boisseaux sel des îles Turques, reste du chargement de la barque Bohelina, et à vendre par L. H. GALE,
25 dec 93, rue de la Commune.

SUCRE—51 boucauts en débarquement de la goélette Aglaé à vendre par GOURDAIN & BENIT,
25 dec 13, rue Conti

CAFE—200 sacs café vert de la Havane à vendre par SCHMIDT & WERNER,
25 dec 48, rue Bienville

CHAMPAGNE de cidre—200 caisses, à vendre par ADAMS & HARTWELL,
20 dec 36, rue du Camp.

AVIS LEGAUX.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner—Salut: Qu'il soit connu que attendu que William H. Kerr, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer, conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu et en exécution d'un ordre de vente de la susdite Cour des Preuves, en date du 27 juillet 1838, et rendu dans l'affaire de la succession de feu Adam Kindelon, les propriétés, bâtimens et effets ci-après décrits, furent, le 10 août mil huit cent trente-huit, pour compte de ladite succession, offerts en vente publique, à l'encan, par le ministère de A. D. Doriocourt, député Régister des Testaments, conformément à l'article 990 du Code de procédure de l'Etat de la Louisiane, et furent adjugés au dit William H. Kerr, plus offrant et dernier enchérisseur, comme suit, savoir:
La moitié indivise d'une certaine étendue de terre, située du côté Ouest de la rivière Tickfaw, dans la paroisse Livingston, (Louisiane), et connu communément sous le nom de Rome Tract, contenant six cent quarante acres, ensemble avec les maisons, bâtiments, améliorations, machine et appareil en dépendant, plus un lot d'outils de forgeron; adjugés à William H. Kerr pour le prix de deux mille cinq cents piastres, $2500.
L'autre moitié indivise de cette propriété appartient audit W. H. Kerr.
Conditions de la vente: La dite propriété et dépendances seront vendues pour ce qu'elle pourront rapporter à douze mois de crédit, l'acquéreur devant fournir un cautionnement à la satisfaction du juge de la Cour des Preuves de la Nouvelle-Orléans, et de l'exécuteur testamentaire du défunt, avec hypothèque sur la susdite propriété.
A ces causes, toute personne qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les propriétés et dépendances ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées à avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, en ce vingt-deuxième jour du mois de décembre, A. D. 1838.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 dec Rég. des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'hon. Charles Maurian, juge, No. 10,734.—24 décembre 1838. Latouté & Brulatour, contre leurs créanciers. Il est ordonné que toutes personnes intéressées, aient à déduire sous dix jours, à dater de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enrégistré dans cette affaire, ne serait pas homologué.
Par ordre de la Cour, 24 décembre 1838.
25 déc—3 en 10j ARMAND PITOT, greffier

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—A une assemblée des directeurs, tenue le 3 du courant, il a été résolu que les actionnaires sont invités à payer 10 piastres par action le 6 janvier prochain ou avant.
Résolu que pour faciliter aux actionnaires le paiement de leurs souscriptions, et pour accélérer les travaux de la compagnie, les actionnaires seront autorisés à donner leurs billets pour le montant de leurs actions à l'ordre du président de la compagnie, datés du 3 décembre 1838, et payables à 6, 12, 18 et 21 mois avec six pour cent d'intérêts.
Nouvelle Orléans, le 4 décembre 1838.
Par ordre de la direction.
5 dec—30, 1ps WM. FURST, secrétaire.

EGARES OU PERDUS.—1o Un billet de la somme de deux mille huit cents piastres daté du vingt-six avril mil huit cent trente-sept, payable à deux ans de date, souscrit par veuve Piénod, à l'ordre de Messrs. Platel frères, et endossé par eux. Le paiement de ce billet a été arrêté, et le public est prévenu de ne pas le négocier parce qu'il fait partie des biens délaissés par feu sieur Devenport, et a été compris dans l'inventaire.
2o Un billet de la somme de quatre mille cinq cent dix-sept piastres cinquante cents, daté du vingt et un juillet mil huit cent trente-six, souscrit par Mr. François Hypolite Petitpain, à l'ordre de Mr. P. J. Tricou, qui l'a endossé, payable à trois ans de date et par conséquent échéant le vingt et un juillet mil huit cent trente-neuf. Ce billet a été payé par anticipation, l'hypothèque qui en assurait le paiement annulée, ainsi aujourd'hui il n'est d'aucune valeur.
Les renseignements qui pourraient être fournis sur ces deux billets seront reçus avec reconnaissance au No. 17, rue St. Louis. 13 déc—10, 2ps

AVIS—Mr. George Merritt ayant résigné la place d'ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, M. John Hampson a été nommé à sa place, et c'est à lui que devront s'adresser toutes les personnes ayant des affaires ou désirant des informations à l'égard dudit chemin à coulisses, au bureau, rue Poydras.
Par ordre de la Direction.
19 nov JOHN NICHOLSON—Caissier

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits tabliers, pardessus, écharpes, à la polonaise, [illegible], gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.
ARTICLES POUR HOMMES.
Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et [illegible], robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.
ARTICLES POUR DAMES.
Soieries nouvelles, telles que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour robes, manteaux et confections, dentelles, broderies, robes, colerettes, fichus, pellerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin, velours, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de toutes grandeurs, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.
ARTICLES POUR TAILLEURS.
Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et castors de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et autres articles qui concernent l'article de tailleur.
On trouvera, également un grand assortiment de mercerie. VOR. DECAUX,
12 dec—6m 75, rue Royale.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE ET FLEURS, D'importation directe.
Garanties de la récolte de 1838.
A vendre par Wm. DINN,
A son nouvel établissement, No. 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.
LA collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, etc, dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles de plus de 200 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, groseilliers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabella et autres, griffes d'asperges, herbes de gazons et paturages, avoine écossaise, blé, luzerne, betterave française et Mangel Wurtzel et la manière de les cultiver et d'en fabriquer du sucre, mûriers blancs d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec un traité sur leur culture.
Il fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets tout étiquetés, propres à la vente et en boîtes de la valeur de $10 à $80, ou par douzaine, par livre ou boisseau—Les habitans trouveront chez lui des boîtes bien assorties de $5 à $50 &c. Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et à des prix très modérés.
Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, oiseaux de Canaries de bonne race, du Traité sur la manière de les élever et les soigner, traités d'oiseaux de toute espèce, etc. 30 oct—1an

UNE BELLE CHEVELURE
EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse pensante que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvénients, le BAUME DE COLUMBIA, D'OLDRIGE arrête à la première application la chute des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris, empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les entretient en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du Baume d'Oldrige.
Lisez la Liste suivante.
Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.
Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige; et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état naturel.
W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste, Section St-George, No. 86, 5e rue Nord.
John P. Inglis—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st.
John S. Furey,—101 Spruce st.
Hugh Macarty,—243 South 7th st.
John Gord Sr.—129 Arch st.
Les hommes âgés et ceux qui portaient à peine perruque pourraient peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut que se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.
Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.
Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J P Inglis, John S. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et qui méritent qu'on ait pleine et entière foi aux certificats par eux donnés.
En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office. ROBERT WHARTON, Maire.
PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.
A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher, St. près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st. New York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peigne et de Variété, 70, rue de Chartres. 2 fév—1an

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement de Vr. RUHL pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment préparées, l'eau simple acidule gazeuse pour table, l'eau magnésienne saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Seidlitz, de [illegible], de Cauterets et en général les eaux les plus usuelles.
Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct—1an

CIGARES DE LA HAVANE—85000 cigares de la Havane, de différentes qualités, en débarquement du brick Susan, à vendre par
24 dec ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

MEDECINES PREPAREES, Calomel, Quinine, Acide Acétique, Emplâtres de Morphine, Poudre de Seidlitz, &c. &c. provenant de la compagnie d'Apothicaires de Liverpool, et reçu par le navire Bowditch, et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
21 dec Enc. Commune & Tchoupitoulas.

TRAITES SUR BORDEAUX à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
25 dec Rue Bienville, No. 26.

COUVERTURES DE LAINE—40 balles couvertures de très-bonne qualité à vendre par
25 dec BLANCHARD, EIMER & Co.

FARINE—500 barils Farine, à vendre par J. LANDIS & Co,
25 dec 14, rue Poydras.

GRAISSE—550 frequins Graisse ferme, à vendre par J. LANDIS & Co,
25 dec 14, rue de la Douane.

JAMBONS—Gras et plats-côtés, à vendre par J. LANDIS & Co,
25 dec 14, rue Poydras.

DRAYS de Philadelphie de qualité supérieure, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
25 dec 16, rue de la Douane.

CHARRETTES—Lourdes et légères, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
5 déc 16, rue de la Douane.

A LOUER.

A LOUER—Les quatre Magasins maintenant en construction, rue de Chartres, près de la rue St. Louis, dans les bâtisses de la Banque. Possession en sera donnée le 1er. Janvier prochain. S'adresser à la Banque des Améliorations.
19 dec J. H. RABOTEAU, caissier.

MAISON DE RESIDENCE A LOUER.—Cette belle et agréable maison de résidence, située rue du Canal, No. 161, entre les rues Philippa et du Cirque, est, maintenant à louer à des conditions libérales. On peut en donner possession le 1er janvier prochain. S'adresser sur les lieux.
21 dec

A LOUER—Un Magasin au rez-de-chaussée, situé dans l'Allée de la Bourse, entre Bienville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 dec

A LOUER—Une de ces maisons agréables construite en briques, à deux étages, située rue Mélicerte, entre les rues de l'Annonciation et Constance, avec une cour en bon état, et carrelée en pierres plattes et briques, ayant une profondeur de 200 pieds, une écurie et hangard pour voiture, citernes, pompe, &c. Pour les conditions s'adresser à LAYET & AMELUNG,
21 nov 17, rue du Commerce.

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 149, rue Gravier, ou à son agent, M. De Johns, No 376, rue Royale. 19 nov

A LOUER—Un office dans la rue Gravier, encoignure de Bank Place, s'adresser à
13 nov H. C. GAMMACK & Co.

A LOUER.—La maison de résidence, à trois étages, construite en brique, et deux cuisines à étages, situés rue des Remparts, No. 12, entre les rues du Canal et de la Douane. Pour les conditions, s'adresser à C. M. Jones, ou à G. R. Stringer, No. 50, rue du Canal. 10 nov

50 FROMAGES de Gruyère, reçus par l'Olympia, 100 caisses contenant des conserves alimentaires, des Sardines et fruits dans leurs jus, à vendre par
21 dec—4 S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Méridian de Bordeaux.
30 barriques, 140 caisses — Vin des meilleurs crus de Bord.
20 futailles cognac vieux, Maglori fine champagne
10 do cognac Dussaux, à vendre par
21 dec—6 BARTHET & Co.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
Conseil de Ville.
Séance du 30 Décembre 1826.
Résolu, que toute personne libre qui fera partir des pétards dans les rues, sera immédiatement arrêtée et conduite devant le Maire, ou un des juges conseiller de la Cour de Cité et sera condamnée à payer une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et n'excédera pas cinquante; et s'il est un esclave il sera mis à la geôle de police pour y recevoir quinze coups de fouet, à moins que son maître ne paye une amende de cinq piastres. C. GENOIS, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.—Conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que jusqu'au 22 du courant, il sera reçu au bureau de la Mairie des propositions cachetées pour la location de l'emplacement situé rue de la Levée, entre St. Louis et Conti.
Le 18 décembre 1838. C. GENOIS,
19 déc maire.

BANQUE DES MERCHANTS.
Nouvelle-Orléans, le 18 déc. 1838.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu dans la maison de Banque, le lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures jusqu'à midi. W. W. FRAZIER,
19 dec—15 Caissier.

BANQUE DES MERCHANTS.
Nouvelle-Orléans, le 18 dec. 1838.
AVIS—Cette banque tire à vue sur Philadelphie et New-York W. W. FRAZIER,
19 dec—10 Caissier.

SUPERBES DAHLIAS DOUBLES & ROSIERS, A VENDRE—Le soussigné vient de recevoir 500 superbes racines de dahlias doubles et 400 jolis rosiers, dont plusieurs sont nouveaux pour le pays. Il a également reçu une grande variété d'arbres fruitiers, consistant en pommiers, poiriers, pêchers, pruniers, abricotiers et nectarines, qu'il vendra à des prix raisonnables.
17, rue de la Commune W. DINN.
On pourra se procurer un excellent jardinier, en s'adressant au lieu susdit; il travaillera au jardin par journées ou à l'entreprise. 22 dec

LA société qui existait ci-devant en cette ville, sous la raison de James Reed & Co. a été dissoute depuis le 1er. du courant, époque limitée de la société. Les affaires de la société seront liquidées par l'un ou l'autre, et le nom de la société sera employé seulement à cet effet. JAMES REED.
Nelle.-Orléans, le 3 dec. 1838. H. G. HEARTT.
3 dec

LE soussigné continuera pour son compte et en son propre nom des affaires de commission.
H. G. HEARTT,
3 dec 1m 83, rue de la Commune.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.
Arrangemens pour les jours de la semaine.

De Carrollton.	De la Nlle. Orléans.
Char à cheval à 4 h. A M	Char à cheval à 5 h. A. M.
Locomotive 6 " "	Locomotive 7 " "
" 8 " "	" 9 " "
" 10 " "	" 11 " "
" 12 " "	" 1 " P. M.
" 2 " P M	" 3 " "
" 4 " "	" 5 " "
" 6 " "	" 7 " "
" 8 " "	" 9 " "

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.
CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.
Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera le trajet toutes les heures; à sept heures et demie, ce char commencera à courir toutes les demi heures, et continuera toute la journée jusqu'à 8 heures de la rue du Canal, et à 8 heures et demi du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.
Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.
Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.
20 nov JOHN HAMPSON, ingénieur.

UN teneur de livres en partie double, expérimenté, (30 ans est son âge) ayant une grande habitude des affaires commerciales et autres, désire être employé dans un comptoir, ou à une gestion, ou même à une surveillance de tout établissement quelconque. Il fournira tout les renseignemens qu'on pourra lui demander, et il s'offre à l'essai, sans rétribution, afin d'encourager les personnes qui veulent éviter la déception. S'adresser au bureau. 6 déc

ENTREPOT DE SELLERIES DE PHILADELPHIE,
No. 4, rue de la Vieille Levée.
JAMES MAGEE & Co ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leur approvisionnement des selles de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.
Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:
Selles espagnoles de formes variées,
Selles pour homme et femme, unies et piquées,
Brides, brides à monture et à martingale,
Porte-manteaux, en tapis et convenables pour le transport des médicamens,
Selles de demoiselles et d'enfans,
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres,
Malles cerclées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de gourmette en maroquin, en peau de mouton, en cuir de cochon et en peau de chèvre,
Etriers, éperons et boucles. Charrues de Carey. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande.
1er déc—6m

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.
Nlle. Orléans, 1er. Décembre 1838.
LES actionnaires de cette institution voudront bien prendre avis que les versements, d'après la cédule suivante, devront être payés, et ceux qui ont négligé de le faire au 1er. Novembre, paieront le montant avec les versements dûs ce jour:
Où $40 par action ont été payés $5 par action devront être payés au 1er. Déc. 1838.
$35 dito, $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.
$30 " $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.
$25 " $5 devront être payés le 1er. Nov. et $10 le 1er. janvier 1838.
1er déc C. HARROD, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle Orléans—Nouvelle Orléans le 14 novembre 1838—Traites sur New York, à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime.
JAMES H. CALDWELL,
14 nov Président.

CONSULTATIONS MEDICALES—Fs. Barbelle, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens, de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses et sur les maladies dites secrètes. Les personnes peu aisées recevront des consultations gratuites.
Consultation de 9 à 4 heures, rue Dauphine, No. 77.
17 dec—6m

AUX CULTIVATEURS DE COTON—Graines de coton jumelles—A ceux qui ont vu pousser cette graine et qui l'ont vue en maturité, il n'est pas nécessaire de leur en faire une description, mais nous dirons à ceux qui n'en ont pas vu les progrès, que cette graine est des plus avantageuses, et que sa prompte maturité la rend propre à être semée dans les prairies et terres basses. Dans les climats les plus au nord où se cultive le coton, cette graine est plus précoce de quatre mois que les autres. Les grabots se groupent au nombre de 3 à 7 sur chaque tige, qui sont en grande quantité et ont ordinairement trois pouces de longueur, &c. La qualité de coton est supérieure dans la force de la soie et la beauté.
Prix—$5 les deux pintes. WOOD & SIMMONS,
13 déc 60, rue des Magasins.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.
Par ordre de la direction.
5 déc WM FURST, secrétaire.

AVIS.
GEORGE BUCHANAN & Co.
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES,
No. 68, rue du Camp.
1er déc—12m.

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les transactions générales de la commission, sous la raison de
GEORGE BUCHANAN & Co.
GEORGE BUCHANAN,
W. E. BUCHANAN.
1er déc—6m. 68, rue du Camp.

A VENDRE par J. & L. Girard, No. 79 Vieille Levée, 600 onces sulfate de quinine (once française) de Pelletier, Delondre et Levaillant 10 nov

MULETS—Quatorze paires de superbes mulets du Kentucky, à vendre à terme ou à échanger pour du sucre.
18 déc STARKEY & WHITTINGHAM.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale.—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement. [11 oct] H. BEACH & Co.

HUILE—10 barriques huile clarifiée et pressée à l'hiver, à vendre par E & J ANDREWS,
20 dec 22, rue Gravier

GRANIT ET MARBRE—Pour façade de maisons soubassemens de portes et fenêtres, et linteaux; frontispices de maisons bourgeoises; monuments de tombes &c. &c. le tout fourni et mis en place, ou envoyé à n'importe quel endroit de la campagne, sous le plus bref délai et à des termes raisonnables. S'adresser à NEWTON RICHARDS,
No. 147, rue de la Douane, entre
26 oct Bienville et Conti

LA collection des taxes de l'Etat pour la paroisse d'Orléans par le soussigné, expirera sous quelques jours, les comptes non payés seront remis pour lors au shérif. A. GUILLET,
24 nov—1m Collecteur enc. Ste. Anne et Condé.

CABOTAGE.

Ligne de Paquebots de Lombard.
POUR BOSTON.—Le paquebot CHEROKEE, classé A 1, capt. Loring, ayant la moitié de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste de son fret, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Joseph, ou à JOHN A. MERRITT,
19 dec 53, rue du Camp.

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA.—Le brick O. B. RAYMOND, classé A1, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Pool, étant tous les jours attendu, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
21 dec 24, rue Poydras.

POUR BALTIMORE—Le brick ISAAC FRANKLIN, classé A 1, capitaine Smith, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co,
24 dec 88, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier, MARY KIMBALL, capt. Wooster, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 100 barils de léger fret, ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
14 dec 22, rue Bienville.

POUR LA MOBILE—La goélette ATLANTIC, capitaine Peterson, reçoit, en ce moment du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bassin du nouveau canal ou à WALKER, KNIGHT & Co,
17 dec 26, Nouvelle Levée

POUR SAVANNAH—Le beau brick fin voilier doublé en cuivre KENTUCKY, capitaine Hatch, a besoin de l'encombrement de 50 boucauts pour compléter son chargement, et partira sous le plus bref délai pour le port ci-dessus; pour fret duquel, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, à 6 rangées au dessous du rail-road, ou à WOOD & SIMMONS,
17 dec 60, rue des Magasins

LOMBARDS & Co.
Ligne de paquebots entre Boston et la Nelle. Orléans.
Le navire CHEROKEE, succédant au Concordia, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Loring, à bord, au wharf de la rue St. Philippe ou à
JOHN A. MERRITT,
10 dec 53, rue du Camp.

POUR CHARLESTON.—Premier Bâtiment.—La goélette ONTARIO, de première classe, capitaine Alden, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
8 dec 65, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick classé A 1 GEORGES, capitaine Snow, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G BEDFORD,
8 dec 22, rue Bienville

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA—Le brick fin voilier ENERGY, classé A 1, capt. Shannon, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché Ste. Marie, ou à KIDDER & HEAD,
1er. déc 24, rue Poydras.

POUR CHARLESTON.—La goélette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 500 barils, prendra du fret pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & CO.
27 nov. 27, rue Toulouse.

PORTS ETRANGERS.

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier VAILLANT, classé A 1, capitaine Bienvenu, ayant un chargement entier engagé, partira immédiatement pour le port susdit. Pour passage seulement, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
22 dec 65, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick R. GRONING, paquebot régulier, capitaine Landon, partira très incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 barils ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
18 dec R. GRONING & Co.

Premier bâtiment—POUR MATAGORDA—Le brick EMELINE, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Heath, ayant les 2/3 de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
20 dec 65, rue de la Commune.

POUR VERA-CRUZ—Le navire ELIZA, ayant besoin de quelques tonneaux de fret, partira sous peu, et prendra quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à
22 dec H. PALOC & DUFOUR.

POUR MATAGORDA.
La goélette CASSIUS, de première classe, et fine voilière, capitaine Cothill, ayant les 2/3 de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou pour passage, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
22 dec 65, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—Le navire LAGRANGE, classé A 1, capitaine Marshall, partira très prochainement. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, s'adresser à
18 dec R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick espagnol EMILIO, bien connu, capitaine Sust, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
17 dec M S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LA HAVANE—La goélette CHIKA, fine voilière et de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
17 dec 24, rue Poydras.

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf VILLE DE BORDEAUX, partira pour ledit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine ou à
4 dec H. PALOC & DUFOUR.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, MOHAWK, classé A 1, capitaine Thing, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour les conditions, s'adresser à L. H. GALE,
6 dec 93, rue de la Commune

CLAY & CLARK,
PLOMBIERS DE MAISON ET DE NAVIRE,
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.
Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.
Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c.
Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 1er dec—6m

BAZAR PARISIEN.—Encoignure Royale et Dumaine.—Normandin & Barraud ont l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs, qu'ils viennent de recevoir de Paris un très grand assortiment d'objets d'étrennes tels que: Nécessaires de poche; souvenirs, portefeuilles, lorgnettes, éventails boîtes de toilette; nécessaires à ouvrage; nécessaires à musique; caves à liqueur; corbeilles; guéridons; quincaillerie et bijouterie; boîtes en carton de toutes espèces; cannes; parapluies; cravattes, &c.
Ils ont également dans les premiers choix, les objets de toilettes suivants: Bas de soie, chaussettes; foulards; désirées; bretelles; cravattes; cols; chapeaux, casquettes d'enfants; chemises de couleur et autres, coutellerie fine; broderies, fleurs de Millery et bâton guirlande; garnitures de robes, chaussures de bal, parfumerie, ganterie, &c.
Les susdits espèrent par les soins qu'ils ont mis aux choix des différents objets ci-dessus désignés, justifier la réputation dont jouit leur maison.
Ils ont aussi pour vendre en gros 600 douzaines pomades assorties; 400 do crème de Perse; 1000 do extrait d'odeurs; 1000 do Eau de Cologne différents modèles; 1000 do savons assortis. Toutes ces marchandises sont nouvellement arrivées et le nom de la maison Monpelas en garantit sa qualité. 19 déc—10

ON DEMANDE A ACHETER—Un lot de terre d'environ 30 pieds de face, mesure française sur 120 pieds de profondeur, et situé dans une partie commerciale de la ville, sur lequel on voudrait bâtir dans le courant d'une année. S'adresser à la boîte No. 368, à la poste. 13 déc

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel. 19 dec

RECEMMENT reçu au No. 17, rue de la Commune, par le navire Mars, de Greenock, des charrues en fer manufacturées en Ecosse, rateaux, bêches, charrues doubles et autres instrumens aratoires d'un nouveau genre. Les cultivateurs et autres sont priés de venir examiner, demain, ces instrumens, qui sont entièrement nouveaux pour le pays, ils économisent le temps et sont d'une grande utilité.
Graines de Jardinage et de fermes de toutes descriptions et de première qualité, importées directement et à vendre par 23 nov W. DINN.

LES soussignés ont formé une maison de commission sur cette place, sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.
M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.
THEODORE BAILLY-BLANCHARD,
JACQUES HENRY EIMER,
8 nov 26, rue Bienville.

BRUSLE & LESSEPS.—Imprimeurs, Libraires, Relieurs, Marchands Papetiers, &c d'Objets de Bureaux, encoignure des rues de Chartres et Conti.
Au moment de la reprise des affaires, viennent se rappeler au souvenir de leurs pratiques, et les informent qu'ils sont prêts à exécuter tous ordres d'impression, tels que,
Circulaires, pamphlets, billets à ordre, lettres de change, cartes d'adresse et de visite, affiches, catalogues, blancs pour notaires &c. &c. ainsi que la réglure et rayure de tous les livres de banque, de bureaux publics et de commerce.
Ils ont reçu par les derniers arrivages, des canifs de Rogers.
Plumes de Perry, [double patente extra-fin pointe de Gilliott [métallique et damascus].
De Ash—Congrès et aigle.
Encre de Perry et autres.
Encre perfectionnée bleue et violette, de Guyot.
Encre rouge et carmin de Guyot.
Plumes de cygne, d'oie et de corbeaux.
Cire et pains à cacheter de Londres, ces derniers en boîtes de ferblanc de 1/4, 1/2 et 1 livre.
Papiers de toutes dimensions.
Papiers pour plans et à dessiner.
Cartes blanches surface d'ivoire et émaillées, cartes coloriées et émaillées.
Cartes à jouer.
Ils tiennent aussi—des blancs de Douane, tarif des Droits &c. &c.
Ils saisissent cette occasion, pour prévenir Messieurs les médecins et avocats qu'ils ont en mains quelques livres de lois et de médecine et qu'à l'avenir ils en recevront constamment. 29 oct.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel Liverpool et Leigh, Peach Mountain de première qualité, passé au crible, en boucauts, à l'usage des familles, ou en grenier par barils qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs à des prix modérés.
Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville ou au premier seront immédiatement exécutés.
23 sept—6m B & A SOULE.

Mairie de la Nouvelle Orléans
CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, seront vendus à l'encan sur la levée tous les jours dans les limites de la 1re. Municipalité le samedi de chaque semaine, à 3 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire.

SATINET—Uni et à raye, reçu par le [illegible], de Boston, en magasin et à vendre par
KIDDER & HEAD,
18 dec 24, rue Poydras.

VINAIGRE—100 barils vinaigre en débarquement à vendre par L. G. SASSINOT.
20 dec

AVIS—L. DUVIGNAUD, avocat, tient son bureau, Passage de la Bourse, entre les rues St Louis, et Conti. 17 oct

BILLETS de la Virginie—$5500, à vendre par
20 dec ROBINSON & Co. 45, Camp.

POUR L'INTERIEUR.

PAQUEBOT REGULIER—Pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvin, venant d'être inspecté et classé A 1, fera les voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis, à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les samedis à la même heure. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
GOURDAIN & BENIT,
26 nov 13, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé, on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
28 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.
Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les lundis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
3 déc 19, rue St. Louis.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle Orléans et la Mobile—Le steamer ISABELLA capitaine Chs. Walker, ayant éprouvé des réparations générales reprendra ses voyages réguliers comme il est ci-dessus mentionné; il commencera samedi prochain 21 du courant, et partira du bout du chemin de fer Pontchartrain après l'arrivée des chars de midi. A son retour, il partira de la Mobile, tous les mercredi. Ses emménagemens sont supérieurs, et l'on portera toutes sortes d'attentions aux passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER KNIGHT & Co,
18 oct 26, rue de la Nelle Levée.

PAQUEBOT REGULIER.
Pour Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.
Le steamer MARINER, capitaine J B Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans, tous les samedis, à 10 heures du matin, et de Bâton Rouge, tous les mardis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ROBESON & SEWALL,
5 oct 44, rue du Camp.

Paquebot entre la N.-Orléans et Bayou Sara.
Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle. Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre du fret, lundi après midi jusqu'à l'heure de son départ—Jours de départ: tous les Mercredis, à 10 heures du soir, et du Bayou Sara, tous les Samedis à la même heure précise. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SMITH & VOORHEES,
25, rue du Camp.
N. B. Le Huntsville a été inspecté et ensuite réparé et marqué A. 1, au bureau de l'assurance. 2 oct

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opélousas.
Le steamer GALINIAN, ayant de très bons emménagemens partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemines, tous les lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opélousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillon, des voitures pour les transporter, et des waggons pour leurs bagages ou marchandises.
4 sep FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure.
23 nov J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout, construit depuis deux ans, et bien réparé; il peut porter 120 tonneaux et ne cale que 4 pieds et demie. Pour plus amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 oct 38, rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat Merchant—La vente de ce superbe steamboat qui devait avoir lieu le 1er. du courant, ayant été renvoyée jusqu'au 20 de ce mois, il sera le dit jour offert en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, par Hewlett & Cenas encanteurs, s'il n'est pas vendu à l'amiable avant cette époque.
L'inventaire est déposé au bureau de M. Maunsel White & Co. Pour les termes, et les conditions de la vente, s'adresser à GREGORY BYRNE, ou à
3 nov—13 MAUNSEL WHITE & Co.

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira du bout du chemin de Rail Road tous les jeudis et samedis, après l'arrivée des chars de midi, et à son retour, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord, au capitaine SWILER.
P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler en soit préalablement informé. 7 nov

LIGNES DE PAQUEBOTS.

Lignes de paquebots de Lombards & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.
Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, ces navires sont tous d'un tirant d'eau convenable, ils contiennent de beaux emménagemens, et tous les efforts seront faits pour satisfaire les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

Cherokee	415 tonneaux	capitaine B. Loring.
Carolina	400 "	" S. Lemist.
Charleston	625 "	" D. Eldridge.
Columbiana	625 "	" G. Barker.
Concordia	605 "	" Hardinge.

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience; ils ont de vastes emménagements et les chambres des dames sont séparées. On portera toutes sortes d'attention aux passagers, et leurs tables seront des mieux garnies.
Ces paquebots seront toués et remorqués par les bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ, et s'il advenait que les paquebots réguliers fussent en retard, d'autres navires aussi bons les remplaceraient. On sollicite une portion du patronage public; et les agents s'engagent à prendre des prix très modérés pour les marchandises qui y seront expédiées et ils supporteront à leurs frais les dépenses sur les marchandises qui seront envoyées par ces navires.
Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux agents,
JOHN A MERRITT,
53, rue de la Commune, près de la rue Conti.
N. B. On fait des avances sur les marchandises qui sont consignées à MM. A. C. Lombard & Co à Boston 3 nov

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE
Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour faire exclusivement les voyages, savoir:
Navire SEAMAN, Capitaine Miner,
Barque MARY, " Nickerson,
" BRADFERRY, (neuf) " Stevens,
" SOLOMON SALTUS, " Latham,
Brick ARCHITECT, " Gray.
Ces bâtimens sont de première classe et ont des emménagemens beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et peuvent pénétrer jusqu'à Baltimore pour charger et décharger. Ils prendront du fret pour les ports dans la Chesapeake et la rivière James, et ce fret sera expédié pour sa destination respective par Mr. Clark & Hellings, agents pour ladite ligne à Baltimore; les frais occasionnés par les marchandises chargées seront avancés si on le désire. Le prix du passage est fixé à $60. On louera si on le préfère.
On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.
Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
12 oct 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
[Nouvelle Ligne.]
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.
Navire Orléans, capt. S. Sears, 599 tons, 27 Nov
Navire Alabama, capt. C C Berry, 474 tons. 11 Dec
Navire Arkansas, capt. E S Denis, 627 " 15 Dec
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 542 tons 8 Jan
Navire Nashville, capt D Jackson, 540 " 22 Jan
Navire Kentucky, capt J Bunker, 629 " 5 Fév
Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.
Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartemens parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.
Le prix des passagers à la chambre est de $90, sans vin ni liqueurs; les officiers et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. AMES,
No. 48 rue du Camp.
Ces navires ne seront pas responsables des cassages, soit de verrerie, quincaillerie, marbre ou granit, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agents. 6 juin—a

CONFORMEMENT à une résolution du conseil des Marguilliers de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans, avis est par le présent donné que Vendredi, 21 décembre courant, à midi, dans la Cour du Presbytère, rue St-Antoine, derrière le Bureau du shérif, il sera procédé à l'adjudication des bancs de l'Eglise St-Louis, par Dutillet, encanteur.
Conditions comptant. Si quinze jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, ladite adjudication sera annullée et le Trésorier disposera immédiatement des dits bancs.
Nelle-Orléans, 11 décembre 1838.
11 dec—10 J. GUILLOT, Trésorier.

MORUS MULTICAULIS—Récemment reçu 4000 morus Multicaulis (ou Mûrier Chinois) en parfait état pour être transportés ou exportés, à vendre par LAYAL, CASE & Co.
11 dec—10 89, rue de la Commune.

DROGUES ET MEDECINES.—J. B. Prévost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit en ce moment un grand envoi de drogues fraîches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux. Il sera à même de satisfaire pleinement les pharmaciens de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négociants et habitants, qui trouveront chez lui des avantages tels qu'ils n'en ont point eu en cette ville. Son approvisionnement sera complété sous peu, et dans quelques semaines il répondra aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés aux négociants seront promptement exécutés. No. 39, rue du Camp, Nouvelle Orléans. 24 nov

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Duperron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No. 132, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continue à guérir, sans les arracher, les dents douloureuses et attaquées de simple carie, particulièrement celles de la partie antérieure de la bouche (les incisives et les canines) pour les quelles il garantit le succès de l'opération.
Il met des dents incorruptibles dont la couleur ne varie jamais, soigne et corrige la dentition des enfans et fait toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche.
Il prend des abonnés à l'année.
N. B. Le Docteur Duperron voulant faciliter à tout le monde les moyens d'obtenir ses soins, non seulement prendra généralement des prix modérés, mais encore consacrera un jour par semaine, le samedi, pour donner gratuitement aux personnes indigentes des consultations, attacher ou guérir les dents et faire les opérations chirurgicales de nécessité. 2 oct

50,000 SANGSUES—Reçues par les navires Ville de Paris et autres, des sangsues de premier choix, et de toutes grosseurs, à vendre à 6 1/4, 12 1/2 et 25 cts. au dépôt, rue du Quartier, No. 96, entre Condé et la Levée. 14 nov—1an

THE IMPERIAL; Young et Old Hyson, Pouchong en débarquement et à vendre par
HUNT & HOWARD,
20 dec 89, Nouvelle-Levée.